

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE MÉGANTIC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

SESSION À une session spéciale à huis clos du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans
SPÉCIALE le Comté de Mégantic, de la Municipalité Régionale du Comté des Appalaches,
tenue le lundi 12 avril 2021, au Centre des loisirs à 17 heures et 00 minute, à
laquelle sont présents :
-2021-
AVRIL LE 12

Madame la mairesse	Isabelle Gosselin
Mesdames les conseillères	
Messieurs les conseillers	1- Jean-Sébastien Bergeron
	2- Christina Pinard
	3- Jean-Guy Levasseur
	4- Bruno Martin
	5-
	6- Marc Baillargeon

Absents :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence de la mairesse, madame Isabelle Gosselin.
Madame Cynthia Gagné, adjointe administrative, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion. La présente session est également diffusée sur Facebook live.

CONVOCATION :

Cette session spéciale est convoquée par la mairesse, madame Isabelle Gosselin pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 12^e jour du mois d'avril 2021 à 17h00.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue

La mairesse, madame Isabelle Gosselin, constate le quorum à 17 heures et 00 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par la mairesse.

ADOPTION ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Relations de travail.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

21-04-7071

Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron
Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que Monsieur Côté occupe le poste de directeur général par intérim de la Municipalité;

Considérant que le contrat de travail intervenu entre les parties est à durée déterminée et qu'il se termine le 19 mai 2021;

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas renouveler le contrat de travail de Monsieur Côté;

Pour ces motifs,
Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
Et résolu que :

21-04-7072

Que conformément aux termes du contrat de travail, l'emploi du directeur général par intérim prendra fin le 19 mai 2021;

Que le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à Monsieur Côté en vertu de son contrat de travail.

POUR

CONTRE

Isabelle Gosselin
Bruno Martin
Marc Baillargeon
Jean-Sébastien Bergeron
Jean-Guy Levasseur

Christina Pinard

Adopté à la majorité des conseillers(ères)
La mairesse ayant voté.

OFFRE D'EMPLOI – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que le poste de directeur général sera à combler à compter du 19 mai 2021;

Pour ces motifs,
Il est proposé par : Monsieur Jean-Sébastien Bergeron
Et résolu que :

21-04-7073

De mandater le comité des ressources humaines pour entreprendre des démarches pour combler le poste;

D'autoriser le comité à retenir les services d'une firme spécialisée afin de l'accompagner dans ses démarches soit la firme Groupe Perspective selon les conditions prévues à l'offre de service soumise au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des contribuables.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-04-7074

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

Que l'assemblée soit levée à 17 heures 21 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
La mairesse s'étant abstenue de voter.

Isabelle Gosselin, mairesse

Cynthia Gagné, adjointe administrative

Je, Isabelle Gosselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.